



## ARRETE DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R 411.8, R 4713-1 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**Vu** l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière 4<sup>ème</sup> partie - 8<sup>ème</sup> partie ;

**Vu** la demande formulée le 14 mars 2023 par la Société Lucien SPEYSER de GERSTHEIM, dans le cadre des travaux de remplacement d'un tampon de chaussée rue de l'Eglise ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes,

**CONSIDERANT** que ces interventions risquent de perturber le trafic routier sur l'ensemble de la Commune dans et hors agglomération ;

## ARRETE

**Article 1** : l'entreprise Lucien SPEYSER est autorisée à effectuer les travaux de Remplacement d'un tampon de chaussée rue de l'Eglise à St-Maurice ;

**Article 2** : La circulation et le stationnement seront réglementé :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h
- Interdiction de stationner au droit du chantier
- Circulation alternée par panneau

- Article 3** : La société SEYSER, en charge des travaux, mettra en place la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière.
- Article 4** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le 27 mars 2023 et seront valable jusqu'à la fin des travaux.
- Article 5** : Le présent arrêté sera publié et inséré au registre des arrêtés de la commune
- Article 6** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Article 7** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

Monsieur le Chef, commandant de la Brigade de Gendarmerie à VILLE  
Monsieur le Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départ. à VILLE.  
Monsieur le Chef du Centre de Secours de VILLE.  
Affiché en mairie.

Fait à Saint-Maurice, le 14 mars 2023.

Le Maire.  
Jean-Marc WITZ.

